

CONSIGNES DE NETTOYAGE ET REMISE EN PLACE DORTOIR

Avant de quitter le dortoir, l'organisateur de la location doit impérativement effectuer les tâches suivantes :

- **Le local, les sanitaires :** doivent être rendus dans un état de propreté réglementaire et en ordre ;
- **Les couvertures :** Plier les couvertures utilisées (une par lit) ;
N.B. : Matelas : pour des raisons d'hygiène, veuillez à utiliser votre sac de couchage personnel ou les draps mis à disposition par la Fondation à CHF 10.-/pièce.
- **Les taies d'oreiller utilisées et draps :** doivent être enlevés et déposés à proximité de l'entrée du local ;
- **Les sols :** en cas de saleté excessive, il est possible de demander un balai ou un aspirateur à nos gardiens ;
- **Les poubelles :** doivent être vidées ;
N.B. : le PET, le verre, le compost et les ordures ménagères doivent être triés et évacués dans les conteneurs prévus à cet effet.
- **Décorations :** Retirer tout éléments liés à la décoration (ballons, scotch, pâte à fixe...) et les évacuer ;
N.B. : Les punaises, agrafes, vis, clous sont interdits.
- **Extérieurs :** Nettoyer les extérieurs (mégots, papiers etc.) ;
- **Affichages :** Retirer tous les affichages liés à l'événement ;

N.B. : En cas de non-respect des consignes, des frais de pénalité pourraient être facturés par la Fondation des Evaux (cf. [Art.11 du règlement et conditions de location](#)).

14.10.2021/PP